

Avis n° 2022-01 du Conseil économique social et culturel (CESC) sur le devenir du site des étangs des Marots

- Considérant l'intérêt patrimonial, historique, culturel et social des étangs des Marots,
- considérant le caractère paysager exceptionnel d'étangs enchâssés dans le milieu forestier,
- considérant l'impact possible sur la ressource en eau et le rôle de réserve incendie,
- considérant l'objectif garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes et l'expression de la biodiversité que s'est fixé le Parc national de forêts (mesures 3 et 4 de l'objectif 6 du livret 2 de la charte),
- considérant que le livret 3 de la charte ne demande pas l'effacement des étangs en cœur,
- considérant la valeur écosystémique que peut avoir un étang,
- considérant le document d'objectifs (DOCOB 2014) du site Natura 2000,
- considérant les engagements de remise en eau pris publiquement par l'ONF au moment de la vidange des étangs (novembre 2017),
- considérant la mobilisation des habitants (pétition) et celle des associations (requêtes formulées par le collectif inter-associatif),

le CESC

- demande que les 2 étangs des Marots soient remis en eau afin de reconstituer cette trame paysagère dans son intégrité et recréer la biodiversité spécifique des lieux étant entendu que si un entretien et une gestion raisonnée se mettent en place, un assec décennal sera possible en ayant les deux étangs. L'un sera en eau quand l'autre sera temporairement mis en assec. La biodiversité d'eaux calmes et d'eaux courantes sera protégée et l'unité paysagère sera préservée.

- formule les propositions d'action suivantes de restauration / pérennisation du site :

- 1/ réaliser un ensemble de travaux permettant la remise en eau des étangs des Marots et visant à prémunir l'amont d'une invasion des écrevisses américaines et autres espèces invasives venant de l'Ource qui en est infestée ;
- 2/ aménager le lieu pour l'accueil des visiteurs pour l'agrément et l'éducation à l'environnement ;
- 3/ restaurer la fonction d'utilisation civile : réserve incendie et captage d'eau potable ;
- 4/ pérenniser des lieux en ajoutant des mesures de protection liées au patrimoine historique et paysager remarquable ;
- 5/ rechercher de nouveaux partenaires financiers institutionnels, voire participatifs.

- demande la prise en compte du présent avis au moment de la prise de décision, quels que soient les rôles respectifs joués par l'ONF et le Parc national de forêts dans ce processus décisionnel. Pour l'information du CESC, il est demandé qu'un éclaircissement sur ce processus lui soit fourni par les protagonistes.

- demande que le CESC soit consulté si une demande d'autorisation de travaux est déposée par l'ONF.

En conclusion

En cohérence avec l'étude préliminaire de P.E. Quintart (2011) et le document d'objectifs (2014) du site Natura 2000 où se situent les étangs des Marots, les enjeux sociaux priment sur certains enjeux naturalistes sans pour autant les compromettre de façon irréversible. Il est donc à nouveau préconisé de les laisser en eau, les habitants du territoire ayant à cœur de transmettre ce patrimoine historique, paysager et naturel dans son intégrité aux générations futures tout en en profitant au présent. Pour cela ils ont besoin des compétences et de la volonté de chacun, principalement de l'ONF gestionnaire, et du Parc national de forêts, garant de la préservation patrimoniale et écologique.

Le CESC s'engage à accompagner le projet dans ce sens au cœur du Parc national.

Il s'inquiète toutefois de voir le Parc national de forêts et ses instances, pris à partie, exposés à de vives

tensions et enjoins à se positionner sur un sujet n'ayant fait l'objet ni d'un projet précis ni d'une demande d'autorisation par le gestionnaire du site.
Il demande que les responsabilités et la légitimité du Parc national soit clarifiées et portées à la connaissance de tous.

Fait à Arc-en-Barrois, le 27/06/2022

La Présidente du conseil économique social et
culturel du Parc national de forêts

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Claire COLLIAT